

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école ?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Trois cent francs par an.

en argent. — Deux Molets de Bois dur.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Des Deniers. — et Forêts de la Commune.

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Foundations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Je ferai ici l'observation suivante, et d'abord qu'étant instituteur depuis 29 ans, j'ai remarqué que malgré toutes les peines possibles, la vigilance la plus extrême active, les soins les plus soigneux et le zèle le plus ardent pour l'instruction des jeunes gens qui n'ont été soumis, pourtant, de l'autorité et par le zèle des Ecclésiastiques, & l'inspection desquels j'ai toujours été, dans la tâche pénible de mon emploi d'instituteur, n'avons pu parvenir qu'à un point de médiocrité dans les diverses parties d'instruction désignées par cette Tablette, et sur tout sur la Religion, ce si ferme appui de toutes les Sociétés en général, que sans elles, toutes s'écrouleraient, et nous plongeraient dans un abîme de misère; et dont on ne feraoit trop inculquer en leur ou apprenant l'amour, qu'elles doivent être les fondatrices de ses vertus et la pratique des devoirs qu'elles nous imposent pour être ici bas de bons serviteurs de notre charitable Sauveur, de bons Citoyens, de bons pères, de bons époux & de bons Citoyens à leur enseigner ces grands principes, autant que j'en auras de force, et plan mes lumières.

Combien chacun de ces objets rapporte-t-il à l'école?

Rippe pour deux Ecoles.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

1953 N° 97

Rippe ou il y a deux écoles.

Un Village

Une Commune

Paroisse de Crassier, Agence de la Rippe

de Nida

Sinard

Quarante minutes les plus éloignées

du village de la Rippe sont les villages de Châtagnairie, hameau de 5 maisons, le Moulin & les lieux faisant 2 maisons, dans la circonference du premier quart d'heure,

2°. Tranchepied hameau des territoires de Châtagnairie, mais relevant pour le principal des territoires de la Rippe, ayant 7 maisons de Bas du Bois, autre hameau de 4 maisons, dans la circonference du second quart d'heure.

3°. Chez Angeloz, maison isolée dans la circonference du 3^e quart d'heure environ 100 maisons

Tranchepied. Le Bas des Bois, Chez Angeloz
le Moulin, la Sio, Châtagnairie

Tranchepied est à demi-heure. Le Bas des Bois à deux lieues
Chez Angeloz quarante minutes, le moulin & la Sio dix minutes.
Châtagnairie cinq minutes.

a. On indiquera l'éloignement de chaque lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

de Tranchepied 6. Du Bas des Bois 2 de Chez Angeloz point pour le moment du moulin 1. de la Sio point pour le moment.

De Châtagnairie 6. Et du village de la Rippe 85.

Total 100 Enfants, divisés en 2 Ecoles distinctes; l'une pour les commençants, l'autre pour ceux qui sont déjà avancés

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonference? *Première à 55 minutes. Dogis à 55 minutes. Chavornay 15 minutes. Ornex 50 minutes. Arve 40 minutes. Cimiez 40 minutes. Gignoux à 50 minutes. Crans à 40 minutes.*

a. Leurs noms. " "

Chaque école porte le nom du village où elle se trouve comme le village de la Côte, l'école de Cugy etc.

b. Leurs distances réciproques. *Il seraient trop volumineux pour pouvoir les donner ici puisque dans presque toutes il ne suffit pas.*

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

Dans la grande école on les perfectionne dans la lecture, on enseigne l'écriture, l'arithmétique, l'orthographe; On fait apprendre le latinisme d'Ortenvald, l'ancien de province de l'abbé sainte: On donne les principes du plus saint. Dans la petite école on enseigne à lire & à écrire à Dieu.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Oui, bien sûr toute l'année. Ne dure en hiver depuis les trois heures du matin jusqu'au midi, & depuis une heure du soir jusqu'à quatre heures, l'école dure ainsi selon le nombre d'élèves, qui si coudre ça fait de deux à trois heures par école à même qu'il n'y a qu'un régent pour les deux écoles énumérées.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Dans la petite école des enfants lit l'alphabet ou parle, on passe aux livres de la nouvelle école, le latinisme, l'écriture, le latinisme de l'abbé sainte, & ancien latinisme pour la lecture, le latinisme de l'abbé sainte de l'école sainte.*

8°. Préceptes & règlements; comment sont-ils observés? *On suit les règlements de l'école élémentaire du canton de Vaud de 1800. Il devait à déclarer que les loix favorisaient la fréquentation des écoles publiques mieux observées en été.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *En hiver sept heures chaque jour, en été environ cinq heures.*

10°. Les enfants sont-ils distribués ou classés? *En 1788, en regard à la grande population de la ville, il fut établi une école qui depuis lors est au 1^{er} étage du magasin au-dessus de la modiste de plus faisons enfin dans une grande surface; pendant cela, il fut établi une école à la grande école & était sous les murs du premier étage, en octobre dernier la commune a arrêté quelle en souhaiterait plus grande soit à ce moment celle de la petite école, la chose est prudamente pris de cette façon de l'instruction publique, en attendant le temps pour faire une école pour la ci-devant première école, & lorsque cela sera pour la ci-devant deuxième école: Marque école est divisée en différentes ordres ou classifications suivant la capacité des disciples.*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs. *a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?*

b. D'où est-il? du village

c. Son nom

Jacques David Guignard

(3)

d. Son âge. " " " " " *Environs quatre ans.*
e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Trois en bas âge.*
f. Depuis combien de temps est-il instituteur? *Depuis dix ans.*
g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Régent à Puidoux point d'autre vocation que celle d'instituteur.*

Il lit en chanoine les Dimanches de fêtes à l'école, tous les Dimanches une prière publique, & les vêpres de communions & de lundi à la Côte.

Il y en a dans la grande école 51. Il y en a dans la grande école 49.

Tous doivent la fréquentation pour cela il y a des tables ou boulangues exactement les absences de chaque écolier, pour être établi selon la qualité. Elles ne donnent pas moins d'heures fréquentées qu'en hiver, sauf dans les ouvrages de la campagne. La négligence de quelques personnes fait qu'elles sont moins nombreuses.

Il n'y en a qu'une à Puidoux, qui en hiver habite très petit & vieux logement avec un petit jardin, une chambre pour la grande école & une pour la petite. C'est Doutre.

C'est Doutre.

C'est Doutre.

Il n'y en a qu'une à Puidoux.

Un petit logement attenant au garage de ditte commune de la Côte.

Il est très mal commode, très petit, n'a qu'une chambre logement de dix pieds en long & une cuisine de même grandeur, est même très délabré & vieux.

Il y a une chambre pour chaque école dans le même bâtiment.

Soigner la réponse précédente, il ne trouve point de maison les moyens sont trop chères, sa pension trop importante.

La commune de la Côte.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes affignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

que de 6 à 6 h. par jour. Comment cela suffirait-il à l'entretien d'une famille qui est, dans le village le plus nombreux, de très grands maux, insuffisante. D'acheter des livres autant instructifs qu'intéressants & de qualité, & des lumières précieuses qu'ils leur manquent assez souvent, & qu'un grand nombre seraient capables de prendre non seulement beaucoup de gout à la lecture mais encore développerait souvent d'honorables talents. & produire sur quelques uns peu de courage, de la vitalité que cet état est peu recherché & même peut être méprisé.

Qui devant l'abatt de Domont, regne chaque année 15.8.
Grains deux poches devant le corps simple ou moyen
De la commune de la Ville, chaque année 1.8.4.
Grains deux poches deux poches moyen
Spirine, Bois deux mètres en charme sur lequel il faut faire la clôture
de celle qu'on nomme deux terciles précédentes
Il pense que ce que il relate à Domont notamment la
graine procedait des droits féodaux ou Dixmes.

Rien

Rien

Sargent que le régis de la Commune n'a pas connu d'ailleurs

Rien

Rien

Rien

Rien

Observations.QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence - ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenant au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chaque

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Chavannes & Bogis. Deux école pour le même Agent 197

N° 98

Chavannes et Bogis

deux Village

deux Communes

Paroisse de Crapier, agence des Chavannes,
Paroisse de Crapier, Agence de Bogis,

de Nyon,

du Léman

un quart de lieue

Le village de Chavannes comprend dans son ressort, le village de Margoulin ayant 21 maisons, le village de Margoulin 2 maisons, dans la circonference du premier quart d'heure; à Pégay hameau de 3 maisons dans la circonference du second quart d'heure. Total 26 maisons, faisant 28 foyers de ménage.

Le village de Bogis ayant le village de ce nom ayant 18 maisons, le Moulin de Bogis 1 maison, dans la circonference du premier quart d'heure; à Bogey hameau de Bogis, hameau de 5 maisons dans la circonference du second quart d'heure. Total 24 maisons faisant 27 foyers.

Margoulin, la Salive, Pégay pour les Chavannes.
Bogey & le Moulin de Bogis pour Bogis.Margoulin à la saline bout à un quart d'heure
à Pégay à une petite demi heure vers Chavannes
Bogey est à 2.5 minutes à la saline de Bogis.Margoulin point dans ce moment, Pégay 4, enfant
la saline point, Bogey 3, Moulin de
Loye un enfantDu village des Chavannes 16 enfants; de Margoulin à la saline point;
de Pégay 4. Total 20 enfants pour cette écoleDu village de Bogis 31 enfants; de Bogey 3; du Moulin de l'oyer 1.
Total 35 enfants pour cette seconde école